

COMMUNE D'ALLONDRELLE LA-MALMAISON

Compte rendu des délibérations de la Séance ordinaire du 24 février 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-quatre février, à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Jean-François MARIEMBERG, Maire.

Etaient présents : MM. MARIEMBERG Jean-François, Maire, CLAUDET Eric, 1^{er} adjoint, Mmes LEPAGE Isabelle, LE LOUARN Françoise, CHAPUT Marie-Ange, JONETTE Marie, MM. PETRUZZELLI Nicolas, LEDOYEN Jean-Pierre, MALGRAS Jean-Marc.

Absents excusés : MM. VENERUCCI David, BUDIN Eric, BLANCHETETE Gilbert, BOUS Xavier, 2nd adjoint et CAPART François, Mme BECRET Lise.

1. Compte administratif et compte de gestion de la Commune

Le compte administratif de la Commune et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	421 717,40 €	436 828, 99 €
Dépenses	333 298, 07 €	233 762, 30 €
Résultat excédentaire	88 419, 33 €	203 066, 69 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes. Le maire est sorti au moment du vote.

2. Affectation du résultat de fonctionnement 2017.

Suite au constat des excédents de fonctionnement et d'investissement, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter en investissement, au compte 1068, la somme de 28 841, 00 €.

3. Travaux forestiers 2018.

Lors de la commission des bois qui s'est tenue le 7 février 2018, des travaux forestiers ont été envisagés pour 2018 sur proposition du garde forestier. Des précisions relatives aux tarifs des prestations ont été apportées par M MEUNIER à la demande du maire. Il est donc proposé au conseil d'arrêter le programme de travaux suivants à hauteur de 6 200 € :

- Cloisonnements : ouverture mécanisée sur 30i2-31i2-32i2-33r3 pour 11.4km => 2 834€
- Cloisonnements : ouverture mécanisée sur 15r3-20r3-21r1-22r1 pour 9.6km => 2 744€
- Travaux de relevé de couvert sur parcelle 7r1 pour 1.74HA => 622€

Le Conseil vote ces travaux à l'unanimité.

4. Vote des 4 taxes.

Le Maire rappelle les taux d'imposition 2017 et précise qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux pour financer le budget 2018. Les taux votés par le précédent conseil sont restés identiques depuis 2009, soit :

Taxes locales	Taux 2018
Taxe d'habitation	11,23 %
Taxe foncière bâtie	5,00 %
Taxe foncière non bâtie	10,16 %
Contribution économique territoriale	18,01 %

La discussion est l'occasion de préciser les conditions de la réforme de la Taxe d'habitation ainsi que les modalités de compensation de la suppression pour la Commune. Sur la commune, une étude présentée par le Sénat montre que près de 78% de la population serait exonérée de TH en 2018.

Il rappelle également que la Communauté T2L a décidé de créer une taxe Gémapi (pour la gestion des milieux aquatiques, nouvelle compétence), qui viendra s'ajouter à chacune des 4 taxes. A cet égard, le maire annonce que seuls 7 votes des membres de la Communauté se sont prononcés contre, dont le sien.

A l'unanimité, le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les impôts pour 2018.

5. Budget primitif 2018 de la Commune.

Le budget primitif 2018 de la Commune se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	342 291, 06 €	465 821, 69 €
Dépenses	342 291, 06 €	465 821, 69 €

Le Conseil municipal adopte le budget à l'unanimité.

6. Compte administratif et compte de gestion 2017 du service de l'eau.

Le compte administratif de la Commune et le compte de gestion se présentent comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	34 972, 95 €	26 884, 23 €
Dépenses	25 880, 35 €	31 075, 74 €
Résultat excédentaire	+9 092, 60 €	-4 191, 51 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux comptes. Le maire est sorti au moment du vote.

7. Affectation du résultat de fonctionnement 2017.

Suite au constat des excédents de fonctionnement et d'investissement, le Conseil décide à l'unanimité d'affecter en investissement, au compte 1068, la somme de 6 293.50 €.

8. Budget primitif 2018 du service de l'eau.

Le budget primitif 2018 du Service de l'Eau se présente comme suit :

	Exploitation	Investissement
Recettes	32 721 €	24 374.86 €
Dépenses	32 721 €	24 374.86 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif.

9. Travaux supplémentaires – sécurisation des RD.

Lors des travaux de sécurisation, des travaux supplémentaires, non prévus, ont été jugés indispensables pour assurer la sécurité des passants le long de la RD 29 et la RD 29B. Il s'agit de la création de trottoirs rue St Nicolas, d'un chemin des écoliers à l'entrée du Bois la Dame, et quelques places de parking...

Le Conseil vote ces travaux à l'unanimité.

Information au conseil

Comme l'an dernier, le maire propose de recruter des jeunes de la Commune pour faucher les talus pendant les vacances. Une annonce sera positionnée au niveau des placards des deux mairies.

Le maire,

J-F MARIEMBERG